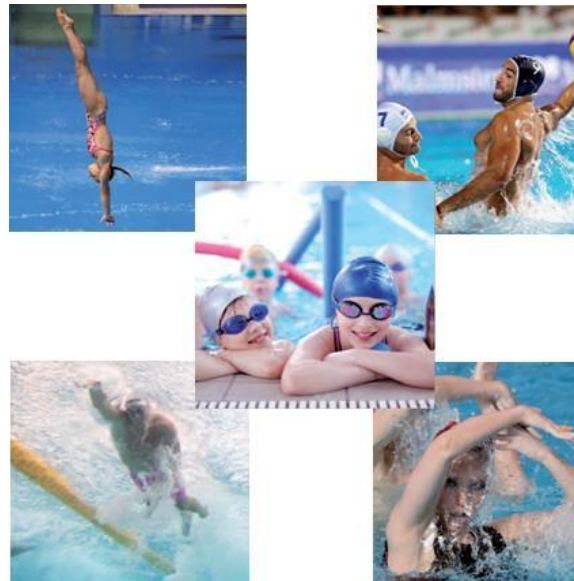


LABELLISATION FEDERALE 2024 – 2028

GUIDE MODE D'EMPLOI D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS



Campagne Labellisation 2025

Mesdames, Messieurs les Président·e·s de Ligue,
Mesdames, Messieurs les Président·e·s de Comité départemental,
Mesdames, Messieurs les Président·e·s de Club,

Approuvé lors de l'Assemblée Générale de juin 2022 à Clermont Ferrand, le dispositif de la labellisation des clubs a été réformé afin de le rendre plus simple, plus accessible et surtout plus lisible auprès des partenaires institutionnels et du grand public.

Je souhaite à cet effet, remercier l'ensemble des membres du Cercle de Compétences Labellisation pour le fruit de leur travail.

La labellisation est un dispositif qui vise à aider et accompagner les clubs affiliés dans leur projet de développement. Il s'agit d'attribuer une reconnaissance et distinction fédérales en qualifiant les clubs via des critères qui évaluent leur niveau de structuration et niveau sportif.

A ce titre, la labellisation des clubs est une garantie fédérale qui permet de distinguer les clubs en valorisant la qualité des prestations fournies aux licenciés, le professionnalisme de leurs encadrants et l'implication du club dans la vie fédérale et locale.

Ce sont donc désormais 3 labels qui seront attribués : label Or, label Argent et label Bronze via un système de classement des clubs basé sur un barème de points calculés en fonction de la validation d'indicateurs fédéraux.

Ces indicateurs font référence à trois mentions qui correspondent aux axes de développement majeurs de la Fédération Française de Natation et sont, les activités, les plus couramment mises en œuvre dans les clubs : Apprentissage, Natation pour Tous et Compétition.

Déployée via la plateforme ExtraNat/ labellisation, la démarche de labellisation est entièrement informatisée, en effet, l'obtention des labels est calculée automatiquement en fonction de l'activité des clubs, de leur niveau de structuration et de la correspondance des données fédérales ExtraNat du club avec les indicateurs définis pour chaque mention.

Ce guide méthodologique a vocation à vous présenter l'architecture du nouveau dispositif (labels, pré requis, critères, mentions ...) et vous accompagner dans les démarches de création de votre dossier.

Convaincu de l'intérêt et de la portée de cet outil de structuration, je vous invite à vous inscrire dans le dispositif de la labellisation et ainsi engager votre club dans une démarche de développement qui fait sens avec notre projet de développement fédéral.

Bien cordialement,

Gilles SEZIONALE
Président de la FFN

SOMMAIRE

Présentation des fiches techniques

- Fiche technique 1 : Présentation des labels
- Fiche technique 2 : Les principes de la labellisation
- Fiche technique 3 : Le calendrier prévisionnel
- Fiche technique 4 : L'outil ExtraNat – application labellisation
- Fiche technique 5 : Présentation des mentions
- Fiche technique 6 : Les indicateurs des différentes mentions
- Fiche technique 7 : Les points bonus
- Fiche technique 8 : Le calcul des labels
- Fiche technique 9 : Les étapes de constitution du dossier
- Fiche technique 10 : L'accompagnement fédéral



PRESENTATION DES LABELS

Les labels fédéraux ont été simplifiés afin de rendre le dispositif labellisation, plus lisible et plus parlant pour les acteurs du réseau fédéral, le grand public et les partenaires institutionnels.

Pour cela, nous avons fait le choix de nous appuyer sur une référence largement évocatrice du monde sportif à travers les résultats sportifs et les podiums décernés.

Dorénavant, 3 labels sont attribués avec les niveaux de valeur suivant :

- **Label Or** qui récompense les clubs les plus structurés dont les prestations proposées sont reconnues de grande qualité (large éventail d'activités proposées, encadrement fédéral qualifié, nombre important de licenciés, ...)
- **Label Argent** qui récompense des clubs structurés et activement engagés dans une démarche de développement (ancrage territorial, fonctionnement solide, prestations de qualité, encadrement fédéral qualifié, ...)
- **Label Bronze** qui récompense des clubs engagés dans une démarche qualité avérée et présentant, une marge de progression pouvant amener le club à viser plus haut



Ces labels sont attribués en fonction de la validation, par le club, d'indicateurs fédéraux qui s'appuient sur les activités fédérales (mentions) majeures proposées par les clubs, à savoir :

- L'Apprentissage,
- La Natation pour Tous,
- La Compétition

Les indicateurs des 3 mentions sont définis avec un degré d'exigence progressivement plus élevé, en cela, ils permettent d'évaluer le niveau de structuration du club.

Lorsque tous les indicateurs d'une même mention sont validés par le club, il obtient un certain nombre de points. Tous les points obtenus sont reportés dans un barème qui classe le club et détermine son niveau de label.



LES PRINCIPES DE LA LABELLISATION

1. A qui s'adresse la labellisation ?

La labellisation s'adresse à **tous les clubs** de la Fédération Française de Natation, qui souhaitent mettre en valeur leur savoir-faire, tout en s'intégrant dans une démarche de qualité au profit de leurs licenciés.

2. Des indicateurs simples et facilement vérifiables

Pour chaque mention, il est défini des indicateurs (ou critères) que le club devra satisfaire pour prétendre aux labels. Ces indicateurs sont des données chiffrées exclusivement vérifiables via ExtraNat. Seuls 2 indicateurs (éducateur formé Aisance Aquatique et éducateur formé plongeur) demandent une saisie manuelle avec la transmission par le club, d'un document justificatif, attestant l'atteinte du critère demandé (joindre le diplôme et/ou une attestation de formation à jour de la Formation Continue).

La demande de label se fait par l'intermédiaire de l'espace ExtraNat du club, qui permet de simplifier la création du dossier par un système de saisie automatique des données.

Les données prises en compte lors du dépôt d'un dossier de labellisation sont les données de la saison n-1. Cela signifie que pour la labellisation 2025 (=saison 2024/2025), les données fédérales prises en compte, sont celles de la saison 2023/2024.

Les indicateurs pris en compte :

- ❖ **Encadrement** – Il s'agit d'un indicateur transversal à toutes les mentions, il est nécessaire de disposer, au sein du club un encadrement licencié, bénévole ou salarié disposant de qualifications fédérales (= Brevets Fédéraux et/ou Moniteur Sportif de Natation), à jour de la Formation Continue (FC)
- ❖ **Agréments FFN** : le club doit être agréé ENF et/ou JAN pour la mention « Apprentissage » et agréé NFS pour la mention « Natation pour Tous »
- ❖ **Nombre de tests SNS et/ou Pourcentage de tests SNS validés/an** – exclusivement pour la mention apprentissage
- ❖ **Nombre de licenciés** - Il s'agit d'un indicateur transversal à toutes les mentions.
- ❖ **Classement des compétiteurs ou niveau de performance** - exclusivement pour la mention compétition
- ❖ **Officiels** - exclusivement pour la mention compétition

3. Des prérequis d'accès au dispositif

Tout club qui souhaite s'engager dans le dispositif de la labellisation doit au préalable satisfaire des prérequis. Ces prérequis sont des conditions exigées et contrôlés par les ligues et la FFN. A noter que, pour les clubs labellisés en année n et qui ont donc déjà validé les pré requis, cette étape sera automatiquement validée l'année n+1.

Tant, qu'au cours de l'olympiade, le club conserve un label, il n'est pas soumis au contrôle des prérequis. Par contre, si au cours de l'olympiade, le club perd son label, il devra l'année suivante, s'il souhaite s'engager à nouveau dans le dispositif, renseigner une nouvelle fois les prérequis.

Les prérequis sont les suivants :

- ❖ Nécessité de licencier chaque adhérent (100% licences)
- ❖ Être affilié 2 saisons successives à la Fédération Française de Natation
- ❖ Participer activement à la vie fédérale (cela passe par exemple par : investissement du club dans la formation fédérale, implication du club dans l'organisation des compétitions de la ligue, organisation de manifestations sportives, implication du club dans les actions sportives de ligue, présence du club aux AG de la ligue et des comités départementaux, etc.). Cet indicateur sera évalué à discrétion de chaque ligue. Il s'agit avant tout de s'assurer de l'ancrage territorial du club et de son implication dans la vie fédérale.
- ❖ Nécessité de fournir le projet de développement du club **ET** le compte de résultat approuvés par la dernière Assemblée Générale du club
- ❖ Signature de la Charte Fédérale de Développement durable

Deux modes de contrôle des prérequis sont définis :

- Soit, directement via les données enregistrées dans la base de données fédérale ExtraNat
- Soit, via une attestation à renseigner et signer. Les modèles d'attestation à joindre sont fournis dans l'application labellisation.



Si les prérequis ne sont pas validés, cela bloque la procédure de demande de label.

4. Une labellisation annuelle basée sur l'olympiade

L'octroi d'un label est uniquement valable pour **une saison sportive**. Au cours de l'olympiade, la campagne est réactualisée chaque année, avec une procédure de révision pour vérifier si les indicateurs des clubs labellisés, sont toujours atteints. Si c'est le cas, le club conservera son label pour la saison suivante.

A noter que pour les clubs labellisés via l'obtention de points bonus, ceux-ci, ne sont pas reconduits, de manière automatique l'année suivante. D'où l'intérêt pour le club de mener, en interne, des actions de structuration pour satisfaire les indicateurs non atteints et ainsi, atteindre un label directement sans rattrapage.

Si un club n'est pas labellisé parce qu'il ne valide pas les prérequis et/ou, n'obtient pas de mentions, il pourra, l'année suivante, de nouveau postuler à un label, sous réserve que des actions d'amélioration ou de remédiation aux indicateurs défaillants, aient été menées.

De la même manière, un club déjà labellisé peut améliorer son label obtenu (passage d'un label Bronze à un label Argent ou un label Argent en label Or).

En outre, le lancement d'une campagne annuelle permettra à des clubs non engagés dans le dispositif, de s'inscrire dans la démarche, sans attendre, une nouvelle olympiade.

5. Label décerné par la FFN

L'ensemble des labels sont validés et octroyés par le Comité Directeur Fédéral. Toutes les notifications d'obtention ou de refus de labels ainsi que les diplômes sont exclusivement délivrés par la FFN.



CALENDRIER PREVISIONNEL

Calendrier valable pour la campagne labellisation 2025

22 Avril

Lancement national de la campagne - Ouverture de l'application « ExtraNat/labellisation »

Informations du lancement de la campagne labellisation - diffusion du guide méthodologique

30 Juin

Fin de dépôt des dossiers des clubs

Eté 2025

Etude des prérequis par les ligues et la FFN

Attribution automatique des mentions - Labellisation provisoire

Proposition d'attribution des points bonus par les ligues

Vérification des propositions d'attribution par la FFN

Attribution des labels

Septembre 2025

Validation finale des labels par le Comité Directeur Fédéral

Information des résultats aux clubs

Edition des diplômes et courriers aux partenaires institutionnels

Communication et promotion auprès du réseau fédéral



L'OUTIL EXTRANAT – LABELLISATION

Les demandes de labels FFN s'effectuent en ligne dans l'environnement ExtraNat du club, au moyen de la nouvelle application « Labellisation/ ExtraNat ». Les démarches de demande de labels sont ainsi simplifiées puisque toute la procédure est automatisée.

Le Président du club a un accès permanent au module « Labellisation » à travers sa connexion ExtraNat. Il peut, s'il le souhaite se faire seconder pour ce dossier en désignant un autre administrateur club, dans le module ExtraNat.



Pour finaliser la demande de label : il est nécessaire d'approuver les données contenues dans le dossier (= certification du dossier) et de signer les différentes attestations des pré requis (documents en téléchargement via la plateforme ExtraNat/ rubrique annexes).

L'application « Labellisation/ ExtraNat » permet :

➤ **Pour les clubs**

- L'accès et le renseignement des dossiers de candidature en ligne (avec un pré-remplissage du formulaire avec les données fédérales enregistrées dans ExtraNat)
- Saisie des informations « éducateurs AA et éducateurs plongeon » en transmettant un diplôme et/ou une attestation de formation à jour de la Formation Continue
- La vérification des données informatiques du club, en lien avec les indicateurs de la labellisation, stockées dans les bases de données fédérales
- Le dépôt des documents demandés pour satisfaire aux prérequis
- La consultation de leur dossier à l'issue de la campagne

➤ **Pour les instances fédérales**

Pour les comités départementaux

- La consultation des résultats des dossiers des clubs de leur territoire

Pour les ligues

- La vérification des prérequis (à justifier si avis défavorable)
- L'attribution de proposition de points bonus
- La consultation des résultats des dossiers des clubs de leur territoire

La lecture du dossier se fait progressivement par étape avec des onglets spécifiques qui récapitulent les informations demandées : de la saisie et contrôle des données administratives du club, la vérification et validation des prérequis, l'octroi des points bonus, jusqu'à la notification du résultat du dossier par la FFN.

Les données utilisées pour vérifier l'atteinte des indicateurs des différentes mentions sont déjà enregistrées dans ExtraNat puisqu'il s'agit d'informations contenues dans la base de données fédérales (nombre de licenciés, brevets fédéraux, officiels, ...). Des justificatifs sont également demandés avec la transmission d'attestations (les modèles à utiliser sont fournis dans la plateforme fédérale/ rubrique annexe).

A l'issue de la saisie et transmission du dossier, le club devra attendre la fin de la phase de contrôle et de vérification du dossier effectuée par les ligues et la FFN pour savoir si un label lui sera attribué.

A ce titre, dès que les résultats seront validés par le Comité Directeur Fédéral, le club recevra une notification pour l'informer de la décision de l'octroi ou de refus de label.



PRESENTATION DES MENTIONS

La nouvelle labellisation comporte 3 mentions : Apprentissage, Natation pour tous et Compétition.

Chaque mention est classée en 3 niveaux avec des indicateurs fédéraux dont le degré d'exigence est progressivement plus élevé. Ces indicateurs déterminent, pour chaque mention, un niveau de structuration des clubs et constituent, ainsi, des repères pour permettre aux clubs de se situer dans l'écosystème fédéral.

A ce titre, la labellisation est un véritable outil de développement pour les clubs car elle permet d'identifier les actions à mener et/ou améliorations à apporter au sein du club pour le faire évoluer et progresser.

En effet, en fonction du contexte local et du potentiel de développement, chaque club va pouvoir définir sa propre stratégie de développement en ciblant les actions qui vont lui permettre de satisfaire les indicateurs et ainsi, soit obtenir un label, soit consolider, voire améliorer un label déjà obtenu.

Les mentions fédérales valorisées

Elles correspondent aux activités cœur de cible de la FFN et sont, les plus couramment mises en œuvre par les clubs.

- **Mention Apprentissage** avec une prise en compte des activités fédérales : l'Ecole de Natation Française (ENF), J'apprends à Nager (JAN) et l'Aisance Aquatique (AA)
- **Mention « Natation pour Tous »** avec une prise en compte des activités fédérales : Nagez Forme Santé (NFS), Nagez Forme Bien être (NFBe) et l'Eveil Aquatique
- **Mention « Compétition »** avec une prise en compte de toutes les disciplines sportives, du niveau régional au niveau international

Validation des mentions



Une mention est validée/ acquise à partir du moment où le club répond favorablement à l'ensemble des indicateurs définis dans un niveau ciblé.

Dans la mesure où les indicateurs sont des données enregistrées dans ExtraNat, aucune action du club est nécessaire pour valider des mentions.

La procédure de vérification des indicateurs et donc d'attribution des mentions, s'effectue de manière automatique via une analyse de la concordance des données ExtraNat du club avec les indicateurs définis. Si les données « matchent » entre elles, alors, le club obtient tacitement la mention correspondant à son niveau de structuration.

Attribution des points

Selon le niveau ciblé, l'obtention d'une mention (= validation des indicateurs) octroie au club, un certain nombre de points. L'attribution des points est valorisée pour les mentions « Apprentissage » et « Compétition » et est définie comme suit :

- Obtention des mentions « Apprentissage » et « Compétition » :
 - Niveau 1 : 2 points
 - Niveau 2 : 4 points
 - Niveau 3 : 6 points
- Obtention de la mention « Natation pour Tous » :
 - Niveau 1 : 1 point
 - Niveau 2 : 2 points
 - Niveau 3 : 3 points

Le calcul des points se fait de manière automatique par mention, via l'application ExtraNat. Si plusieurs mentions sont obtenues, les points se cumulent.

Cette étape d'attribution des points, au regard des mentions obtenues par le club est appelée la labellisation provisoire.

Possibilité de cumuler plusieurs mentions

Un club qui satisfait les indicateurs de plusieurs mentions à différents niveaux, obtient les mentions ciblées.

Il est donc possible de cumuler les mentions, par exemple : valider les indicateurs de la mention « Apprentissage » en niveau 2 (= 4 points), les indicateurs de la mention « Compétition » en niveau 3 (= 6 points) et les indicateurs de la mention « Natation pour Tous » en niveau 1 (= 1 point).

Cela signifie que les points obtenus à chaque mention s'additionnent, soit pour cet exemple, un total de 11 points.

En fonction du niveau de structuration du club et des activités fédérales développées, les combinaisons de validation des mentions sont multiples.

LES INDICATEURS DES DIFFERENTES MENTIONS

❖ NIVEAU 1

NIVEAU	ACTIVITES MISES EN ŒUVRE AU SEIN DU CLUB	MENTIONS					
		Apprentissage	POINTS	Natation pour Tous	POINTS	Compétition	POINTS
1		1 pratique au choix entre : ENF/ PJAN	2	1 pratique au choix entre : NFS/ EA	1	Compétiteurs engagés sur un niveau régional	2
	INDICATEURS :						
	• Agrément	ENF/ PJAN					
	• Encadrement	A minima 1 éducateur BF1* et 1 éducateur BF2* à jour de la FC		A minima 1 éducateur NFS certifié à jour de la FC ou 1 éducateur AA formé		En NC/EL/ NA/ WP : à minima 1 éducateur MSN certifié à jour de la FC En PI, à minima, un éducateur ayant suivi au cours de la saison une FC plongeon (INFAN et/ou ERFAN)	
	• Tests SNS validés/ an	40 Tests SNS et/ou 10% de Tests (nombre de tests SNS réussis / nombre de licenciés total du club)		et		et 40 licences compétiteurs classés NC ou EL ou 20 licences compétiteurs classés NA ou WP ou 10 licences compétiteurs classés PI	
	• Nombre de licenciés	et 60 licences ENF (4 - 12 ans) ou 40 licences PJAN (6 - 12 ans)		6 licences NPT déclarées NFS ou 8 licences EA (0 - 3 ans)		et En NC/EL : Club classé dans les 350 ^{ème} premiers du CNC ou En NA : Club engagé à minima dans le Championnat de niveau N2 ou En WP : Club engagé à minima dans le Championnat de niveau régional ou En PI : Club engagé à minima dans le Championnat de niveau régional	
	• Classement des compétiteurs ou niveau de performance					et En NC/EL / WP : avoir au moins 3 officiels à jour de la FC quel que soit le titre d'officiels En NA : avoir au moins 1 officiel B En PI : avoir au moins 2 officiels de niveau régional à jour de la FC	
	• Officiels						

*BF1 = UC1 + UC3 bloc 1 du MSN

*BF2 = UC1 à UC3 du MSN

❖ NIVEAU 2

N I V E A U	ACTIVITES MISES EN ŒUVRE AU SEIN DU CLUB	MENTIONS					
		Apprentissage	P O I N T S	Natation pour Tous	P O I N T S	Compétition	P O I N T S
		2 pratiques au choix entre : ENF/ PJAN/ AA	4	2 pratiques au choix entre : NFBe / NFS/ EA	2	Compétiteurs engagés sur un niveau régional et national	4
2	INDICATEURS <ul style="list-style-type: none"> Agrément Encadrement Tests SNS validés/ an Nombre de licenciés Classement des compétiteurs ou niveau de performance Officiels 	<p>ENF/ PJAN</p> <p><i>A minima 1 éducateur BF1* et 1 éducateur BF2* à jour de la FC + au choix : un 2^{ème} éducateur BF2* ou 1 éducateur AA formé</i></p> <p>et</p> <p>60 Tests SNS <i>et/ou</i> 15% de Tests (nombre de tests SNS réussis / nombre de licenciés total du club)</p> <p>et</p> <p>80 licences ENF (4 - 12 ans) <i>et/ou</i> 50 licences PJAN (6 - 12 ans) <i>et/ou</i> 20 licences AA (4 - 5 ans)</p>		<p><i>A minima 1 éducateur NFS certifié à jour de la FC + au choix : un 2^{ème} éducateur NFS ou 1 éducateur AA formé</i></p> <p>et</p> <p>50 Licences NPT (+ de 12 ans) <i>et/ou</i> 12 licences NPT déclarées NFS <i>et/ou</i> 12 licences EA (0 - 3 ans)</p>		<p><i>En NC/EL/ NA/ WP : à minima 1 éducateur MSN à jour de la FC + 1 éducateur BF4 à jour de la FC</i></p> <p><i>En PI, à minima, 2 éducateurs ayant suivi au cours de la saison une FC plongeur (INFAN et/ou ERFAN)</i></p> <p>et</p> <p>60 licences compétiteurs classés NC <i>ou EL ou</i> 40 licences compétiteurs classés NA <i>ou WP ou</i> 20 licences compétiteurs classés PI</p> <p>et</p> <p><i>En NC/EL : Club classé dans les 150^{ème} premiers du CNC ou</i> <i>En NA : Club engagé à minima dans le Championnat niveau N1 ou</i> <i>En WP : Club engagé à minima dans le Championnat de niveau N1 et/ou N2 et/ou U15 (H) et/ou U17 (F) ou</i> <i>En PI : Club engagé à minima dans les meetings fédéraux</i></p> <p>et</p> <p><i>En NC/EL/ WP : avoir 4 officiels à jour de la FC dont, au moins : En NC/ EL : 1 juge arbitre ou officiel A et 1 juge ou officiel B En WP : 2 officiels A régional</i></p> <p><i>En NA : avoir 2 officiels à jour de la FC dont au moins 1 officiel A</i></p> <p><i>En PI : avoir au moins 2 officiels de niveau régional + 1 officiel de niveau national à jour de la FC</i></p>	

*BF1 = UC1 + UC3 bloc 1 du MSN

*BF2 = UC1 à UC3 du MSN

❖ NIVEAU 3

NIVEAU	ACTIVITES MISES EN ŒUVRE AU SEIN DU CLUB	MENTIONS					
		Apprentissage	POINTS	Natation pour Tous	POINTS	Compétition	POINTS
3		2 pratiques au choix entre : ENF/ PJAN/ AA	6	2 pratiques au choix entre : NFBe + NFS + EA	3	Compétiteurs engagés sur un niveau national et international	6
	INDICATEURS : <ul style="list-style-type: none"> Agrément Encadrement Tests SNS validés/ an Nombre de licenciés Classement des compétiteurs ou niveau de performance Officiels 	<p><i>ENF ou PJAN</i></p> <p><i>A minima 2 éducateurs BF1* à jour de la FC et 2 éducateurs BF2* à jour de la FC + au choix : un 3^{ème} éducateur BF2* à jour de la FC ou 1 éducateur AA formé</i></p> <p>et</p> <p><i>80 Tests SNS et/ou 20% de Tests (nombre de tests SNS réussis / nombre de licenciés total du club)</i></p> <p>et</p> <p><i>160 licences ENF (4 - 12 ans) et/ou 70 licences PJAN (6 - 12 ans) et/ou 30 licences AA (4 - 5 ans)</i></p>		<p><i>A minima 2 éducateurs NFS certifiés à jour de la FC + 1 éducateur AA formé</i></p> <p>et</p> <p><i>100 licences NPT (+ de 12 ans) et/ou 18 licences NPT déclarées NFS et/ou 15 licences EA (0 - 3 ans)</i></p>		<p><i>En NC/EL/ NA/ WP : à minima 1 éducateur MSN à jour de la FC + 1 éducateur BF5 à jour de la FC</i></p> <p><i>En PI : à minima, 1 éducateur MSN à jour de la FC</i></p> <p>et</p> <p><i>80 licences compétiteurs classés NC ou EL ou 60 licences compétiteurs classés NA ou WP ou 30 licences compétiteurs classés PI</i></p> <p>et</p> <p><i>En NC/EL : Club classé dans les 50 premiers du CNC ou En NA : Club engagé à minima dans le Championnat de niveau Elite ou En WP : Club engagé à minima dans le Championnat de niveau Elite H et F ou En PI : Club engagé à minima dans le Championnat de France</i></p> <p>et</p> <p><i>En NC/ EL/ WP : avoir 5 officiels à jour de la FC dont, au moins : En NC/ EL : 2 JA ou officiels A En WP : 1 officiel A fédéral</i></p> <p><i>En NA : avoir 3 officiels à jour de la FC dont au moins 1 officiel A</i></p> <p><i>En PI : avoir au moins 2 officiels de niveau régional + 2 officiels de niveau national à jour de la FC</i></p>	

*BF1 = UC1 + UC3 bloc 1 du MSN

*BF2 = UC1 à UC3 du MSN



LES POINTS BONUS

Après l'étape de labellisation provisoire (= attribution des points par mentions obtenues), certains clubs accéderont directement à un label puisqu'ils obtiendront un nombre suffisant de points (voir fiche technique n°8).

Pour les clubs dont le nombre de points est insuffisant et qui sont proches d'atteindre les seuils définis par niveau de label, ils pourront être rattrapés par la ligue et/ou la FFN avec l'attribution de points bonus.

A noter que ces points bonus peuvent aussi être un moyen pour un club labellisé « Bronze » ou « Argent », d'améliorer le label obtenu lors de la labellisation provisoire.



L'octroi de points bonus n'est pas systématique, cela se fait de manière exceptionnelle, il ne s'agit pas d'en faire une norme pour tous les clubs.

Ce sont les ligues qui sont chargées de faire une proposition d'attribution de points bonus aux clubs pouvant en bénéficier. Afin de garder le caractère exclusif des points bonus, les ligues disposeront **d'un nombre limité de points à attribuer** aux clubs jugés « **méritants** » selon les indicateurs suivants :

- Club engagé dans une démarche de Développement Durable
- Club engagé dans une démarche d'éducation à la citoyenneté à travers la mise en œuvre d'actions visant à soutenir l'implication des jeunes dans le club (jeunes officiels, jeunes dirigeants, formation éducateurs Brevets Fédéraux)
- Club engagé dans une démarche d'ouverture vers le grand public et les partenaires institutionnels et de promotion de ses activités avec l'organisation de manifestations, de compétitions ou meetings, d'opérations estivales fédérales (NGN/ EL promo/ Beach WP/ Gala de NA/ Forum associatif / Journées Portes Ouvertes)
- Club dynamique et moteur sur son territoire avec une forte progression du nombre de licenciés et/ou une volonté de développement et de professionnalisation de ses activités
- Club ayant subi des problèmes de fermeture de piscine (travaux, crise énergétique) ayant impacté le fonctionnement du club et entraînant une baisse des licenciés et l'arrêt des activités

Selon les indicateurs définis ci-dessus, **les ligues pourront attribuer 1 à 3 points bonus** en s'appuyant sur la proposition suivante (à titre indicatif) :

- **1 point** : club actif présentant un fort potentiel de développement à encourager. A ce titre, l'octroi du point bonus peut être un moyen de rattraper un club pour lui permettre d'accéder au 1^{er} niveau de labellisation, ou à un niveau supérieur de label.
- **2 points** : club dynamique, ancré sur son territoire présentant une forte volonté de développement de ses activités, de progression du nombre de licenciés et de professionnalisation de son encadrement
- **3 points** : club connu et reconnu pour son savoir-faire et expertise dans un domaine précis : ENF/ HN/ Natation Santé/ Evènementiel (organisation annuelle d'un événement sportif d'envergure)

La FFN est chargée de valider les propositions d'attribution de points bonus des ligues et peut aussi, si besoin, en attribuer aux clubs.



La validation finale de l'attribution des points bonus reste de la compétence de la FFN



LE CALCUL DES LABELS

L'accès aux labels se fait de 2 manières :

1. Le club obtient un nombre de points suffisant à l'issue de l'étape de labellisation provisoire
2. Le club n'obtient pas suffisamment de points, il est rattrapé et des points bonus lui sont accordés (voir fiche technique n°7).

En fonction du positionnement du club à chaque mention obtenue, il marque un certain nombre de points (= labellisation provisoire). Le nombre de points total est comptabilisé pour chaque mention afin d'établir le classement final qui définit le niveau de labellisation du club.

Dans le cas des rattrapages, les points bonus accordés sont additionnées aux points déjà obtenus lors la labellisation provisoire.

Le classement est défini comme suit :

- **A partir de 13 points : Label « OR »**
- **De 9 à 12 points : Label « ARGENT »**
- **De 5 à 8 points : Label « BRONZE »**



Tous les labels, après examen par la commission fédérale labellisation seront délivrés, par décision du Comité Directeur de la FFN.



LES ETAPES DE CONSTITUION DU DOSSIER

Cheminement d'un dossier de sa création à son attribution : les différentes étapes

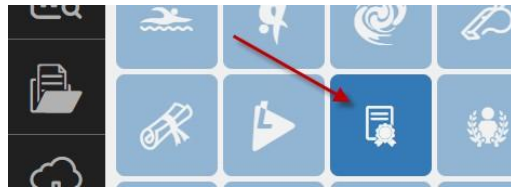
Etape 1 : Action du club
Création du dossier et renseignement des prérequis



Départ

Connexion du club à l'environnement extraNat.fr/ module Labellisation

Accès Module ExtraNat/Labellisation



Arrivée page d'accueil

Rappel de la procédure de labellisation : prérequis, indicateurs, mentions, labels, calendrier, ...

Création du dossier

Identification du club avec saisie automatique des données d'identité du club + saisie des coordonnées du référent labellisation et des partenaires institutionnels

Complément saisie indicateurs : éducateur Aisance Aquatique (AA) et Plongeon

Joindre un justificatif de présence, au sein du club, d'éducateurs formés AA et plongeon, en fournissant un diplôme et/ou une attestation de formation à jour de la FC

Procédure de saisie des prérequis

1. 100 % licences à justifier par le club avec le téléchargement de l'attestation 100% licences
2. 2 saisons successives d'affiliation à la FFN à la date de sa demande : Case cochée automatiquement si ok
3. Participation à la vie fédérale (Validation par la ligue)
4. Adhésion à la Charte Fédérale de Développement Durable à justifier par le club avec le téléchargement de l'attestation signée
5. Transmission du projet de développement et Compte de Résultats, approuvés à la dernière AG à justifier par le club avec le téléchargement des 2 documents

Certification du dossier par le représentant du club

Attestation et approbation des données et informations transmises par un représentant du club

A l'issue de cette première étape, le club n'intervient plus dans le processus de délivrance des labels. La procédure est entièrement automatisée.

Etape 1 : Action de la ligue



Contrôle des pré requis par la ligue : avis favorable/ défavorable

Etape 1 : Action de la FFN



Validation du dossier par la FFN

Approbation (ou non) des avis prérequis des ligues

Si le dossier du club est validé, affectation automatique du numéro de dossier et autorisation de la poursuite d'attribution de label

Si l'avis est défavorable, fin de la procédure de demande de label

Etape 2 : procédure automatisée Labellisation provisoire



Questionnement automatique des données fédérales du club avec ExtraNat

Rapprochement des données et vérification automatique des indicateurs par mention et par niveau

- **Mention « Apprentissage »** regroupant les activités de l'ENF, du PJAN et de l'Aisance Aquatique
- **Mention « Natation pour Tous »** regroupant les activités Nagez Forme Santé, Nagez Forme Bien être et l'Eveil Aquatique
- **Mention Compétition** regroupée en 3 niveaux : régional, national et international

Octroi des mentions

Octroi des mentions si l'ensemble des indicateurs par mention sont validés

Calcul du nombre de points pour chaque mention obtenue

Récapitulatif des mentions octroyées par niveau :

- Pour les mentions « Apprentissage » et « Compétition » :
 - Niveau 1 : 2 points
 - Niveau 2 : 4 points
 - Niveau 3 : 6 points
- Pour la mention « Natation pour Tous » :
 - Niveau 1 : 1 point
 - Niveau 2 : 2 points
 - Niveau 3 : 3 points

Attribution provisoire des labels

Le nombre de points total est comptabilisé pour chaque mention obtenue afin d'établir le classement provisoire de la labellisation.

Selon le nombre de points obtenus, 3 options se présentent :

- Le club obtient suffisamment de points, il est labellisé
- Le club obtient un nombre de points proche des seuils définis par niveau de labels, alors, il peut être rattrapé et prétendre aux points bonus
- Le club ne valide pas de mentions et n'obtient aucun point et/ou est loin des seuils définis, alors, il ne peut pas être rattrapé et il n'est pas labellisé

Pour cette étape, aucune action du club, de la ligue ou de la FFN n'est requise.

Etape 3 : Action de la ligue Proposition d'attribution des points bonus



Attribution des Points Bonus

Chaque ligue dispose d'une enveloppe de points bonus qu'elle peut attribuer aux clubs, pouvant prétendre au rattrapage. Cette attribution est définie selon la répartition suivante (à titre indicatif) :

- **1 point** : club actif présentant un fort potentiel de développement à encourager. A ce titre, l'octroi du point bonus peut être un moyen de rattraper un club pour lui permettre d'accéder au 1^{er} niveau de labellisation, ou à un niveau supérieur de label.
- **2 points** : club dynamique, ancré sur son territoire présentant une forte volonté de développement de ses activités, de progression du nombre de licenciés et de professionnalisation de son encadrement
- **3 points** : club connu et reconnu pour son savoir-faire et expertise dans un domaine précis : ENF/ HN/ Natation Santé/ Evènementiel (organisation annuelle d'un événement sportif d'envergure)

Ces points bonus viennent se rajouter à ceux déjà obtenus par le club dans le cadre du processus de labellisation provisoire.

Etape 3 : Action de la FFN



Validation des propositions d'attribution par la FFN

Approbation (ou non) des propositions des ligues

Si l'attribution est validée, les points bonus viennent s'ajouter aux points obtenus lors de la labellisation provisoire

Si l'attribution n'est pas validée, le club garde les points obtenus lors de la labellisation provisoire et le club n'est pas labellisé

Calcul du classement final des clubs

Addition des points obtenus lors de la labellisation provisoire et des points bonus

Attribution finale du label : Or/Argent/ Bronze

Le classement est défini comme suit :

- A partir de 13 points obtenus : Label « OR »
- De 9 à 12 points obtenus : Label « ARGENT »
- De 5 à 8 points obtenus : Label « BRONZE »

**Etape 4 : Action de la FFN
Validation finale**



Avis du CC Labellisation

Vérification du dossier, des avis et de la proposition d'attribution des points bonus octroyés par la ligue

Officialisation de la décision par le Comité Directeur FFN

Edition des listes de résultats pour le Comité Directeur

Diffusion des résultats aux clubs

Envoi du résultat aux clubs et élus locaux (lettre d'attribution, courrier aux partenaires institutionnels, diplôme)

FIN DE LA PROCEDURE DE LABELLISATION



L'ACCOMPAGNEMENT FEDERAL

Dans la mesure où nous souhaitons conforter le dispositif de la labellisation en tant qu'outil de communication et de prospection, nous avons fait le choix de proposer un accompagnement fédéral qui se concentre autour de la valorisation et de la promotion des labels obtenus par le club.

A ce titre, l'envoi de courriers d'informations aux partenaires institutionnels et l'édition d'un diplôme à afficher dans l'enceinte de la piscine seront proposés à chaque club labellisé.

En outre, les clubs labellisés seront visibles grâce à un affichage sur le site Internet Fédéral et facilement identifiables avec l'attribution d'un logo correspondant au label obtenu.

Ces logos seront mis à disposition aux clubs labellisés pour l'afficher sur leurs courriers, documents administratifs, site Internet, publications diverses, ...

L'objectif est de permettre aux clubs labellisés d'utiliser cette reconnaissance fédérale pour valoriser l'image du club, se faire connaître auprès du grand public et capitaliser « la démarche qualité » engagée auprès des partenaires institutionnels.

La reconnaissance acquise via le dispositif de la labellisation doit permettre d'accroître le rayonnement et la notoriété du club, d'attirer des nouveaux licenciés, de consolider et développer les partenariats (obtention de subvention et de créneaux), d'ancrer durablement le club sur son territoire, et ainsi de manière indirecte, d'optimiser les sources de financements du club.

A noter que même sans attribution d'un label, le club engagé à l'issue de la campagne aura un état des lieux de son développement dans les 3 mentions. Il sera ainsi en capacité d'identifier ses forces et ses faiblesses et pourra établir un plan de développement en conséquence.

S'engager dans le processus de labellisation est d'autant plus important que les prochaines campagnes de subvention seront conditionnées à l'engagement des clubs dans ce dispositif.

A cet égard, un club qui n'aurait pas transmis de dossier labellisation 2025 se verra refusé son dossier PSF 2026.



www.ffnatation.fr

Fédération Française de Natation
104, rue de Martre 92583 CLICHY Cedex

Contact : Lysiane DEBAR
reseau.federal@ffnatation.fr - 01 70 48 45 41